

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 13 MAI 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués

sauf

MM. J. L. KLIPFEL qui était représenté par Mme WINCKEL ;
MM. WEISHAAR, STEINER, WAGNER, PREVOT, BABILON, ZINCK,
GOERICH-MULLER (excusés).

DEL. N° 66/2002

OBJET : APPROBATION D'UN AVENANT AU CONTRAT ENFANCE CONCLU AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU BAS-RHIN

- VU la délibération du Conseil Communautaire du 9 novembre 1998 approuvant le contrat
« enfance » 1999 – 2001

- VU le contrat « enfance » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin
le 21 décembre 1998

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

***. approuve la prolongation, pour la période 2002 – 2003, du contrat
« enfance » conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin ;***

***. autorise le Président à engager les démarches nécessaires et à signer
l'avenant au contrat « enfance » précité ;***

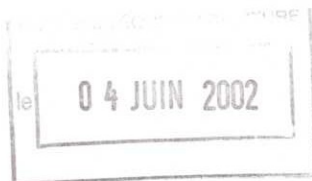
Le Président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 mai 2002

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL